

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît dix fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 312

non-membres : 25 francs (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2) Septembre 1991

**Une perle de la S.P.G.** – Le président de la Société pédagogique genevoise (entendez : Société genevoise de pédagogie) a écrit au courrier des lecteurs d'un quotidien que « les enseignants enfantins et primaires » avaient déjà fait leur part des restrictions budgétaires. Il y aurait à Genève des enseignants *enfantins*, et même *primaires* ? !

## « Immissions »

Dans le langage de l'environnement, on nomme émissions la production de substance polluantes et de bruit.

Les effets de ces émissions sur l'homme et son environnement sont appelés en Suisse *immissions* – calque de l'allemand *Immissionen*, qu'on retrouve jusque dans les textes légaux.

En France, cela s'appelle des retombées.

(Défense du français, N° 312, septembre 1991)

## « Action »

A propos d'un nouveau timbre représentant le Palais fédéral et la Maison-Blanche, l'agence BRRI a parlé d'une « *action conjointe*, entre les Etats-Unis et la Suisse ».

Il s'agit d'une opération commune. C'est sous l'influence du suisse allemand *Aktion* qu'on substitue *action* à des termes correspondant à trois sens distincts : vente à prix réduits ; campagne (par exemple en faveur d'une oeuvre d'utilité publique) ; opération.

(Défense du français, N° 312, septembre 1991)

## « Parking » (parcage)

A propos de la fête du 1<sup>er</sup> Août à la vallée de Joux : « ...organisation satisfaisante en ce qui concerne le *parking* et les navettes de bus. »

Il ne s'agit pas ici des parcs de stationnement, mais de l'action de parquer. C'est donc le mot « parcage » qui s'imposait – et qui d'ailleurs peut aussi désigner la place de parc, sur le modèle de « garage » (dont le sens premier est « action de garer »).

(Défense du français, N° 312, septembre 1991)

## « Bris d'égalité »

A fin juillet, un intéressant article de l'A.F.P. a parlé des efforts des Québécois pour débarrasser le français des anglicismes inutiles, notamment dans le domaine du sport.

En tennis, ils remplacent *tie-break* par « bris d'égalité ». C'est une traduction littérale, certes préférable à de l'anglais ; mais n'eût-il pas mieux valu adopter « jeu décisif », en usage en France depuis quelques années ? Le français se défendra mieux par des efforts communs – dans un sens ou dans l'autre – qu'en ordre dispersé.

(Défense du français, N° 312, septembre 1991)

## Risques « à » l'exportation

On a appris que les comptes de la « Garantie contre les risques à l'exportation » (GRE) étaient déficitaires.

Même remarque que pour les risques à l'innovation, à propos desquels la Confédération légiférait il y a six ans en utilisant le même charabia : parlerait-on des risques à la circulation, ou des risques *au* ski hors pistes ?

Il s'agit, pour parler français, des risques de l'exportation.

(Défense du français, N° 312, septembre 1991)

## Boucler

« Les comptes de la GRE se sont *bouclés* avec un excédent de dépenses de... » (A.T.S., 10 juillet).

Boucler des comptes, c'est les équilibrer. Ce qui est incompatible avec un excédent de dépenses.

Tournure correcte : les comptes se soldent (ou se sont soldés) par un excédent de dépenses de...

(Défense du français, N° 312, septembre 1991)